



histoire

1825 : Fondation des « sœurs de **Sainte-Madeleine** » à Tours par sainte Marie-Euphrasie Pelletier et sœur Marie-Victoire Houëtte, en associant la spiritualité eudiste à la règle du Carmel.

1831 : ouverture d'une communauté de sœurs de sainte Madeleine à Angers.

1834 : Approbation des Règles et constitutions pour les Sœurs Madeleines.

1825 : Fondation des « sœurs de **Sainte-Madeleine** » à Tours par sainte Marie-Euphrasie Pelletier et sœur Marie-Victoire Houëtte, en associant la spiritualité eudiste à la règle du Carmel.

1831 : ouverture d'une communauté de sœurs de sainte Madeleine à Angers.

1834 : Approbation des Règles et constitutions pour les Sœurs Madeleines.

1850 : Reconnaissance officielle comme une des branches de la congrégation par le Saint-Siège. Les sœurs Madeleines ajoutent désormais aux trois vœux de religion (pauvreté, chasteté et obéissance), le vœu de zèle, les engageant à prier pour la conversion des personnes confiées à la congrégation.

1871 : nouvelles constitutions : participation aux responsabilités, possibilité de nommer des sœurs de la Croix comme supérieures.

1885 : Les sœurs prennent le nom de sœurs contemplatives du Bon Pasteur

1897 : Chapitre général. Élection des sœurs contemplatives au conseil de congrégation.

2009 : Statut unifié par l'article 1 des nouvelles constitutions

2024 : Près de 200 religieuses contemplatives dont 20 en France soutiennent par la prière la mission auprès des femmes et enfants vulnérables.

1947 : **Chapitre général.** Reconnaissance des sœurs Madeleines « comme la branche réparatrice de la congrégation, ce qui les constitue comme de vraies religieuses »

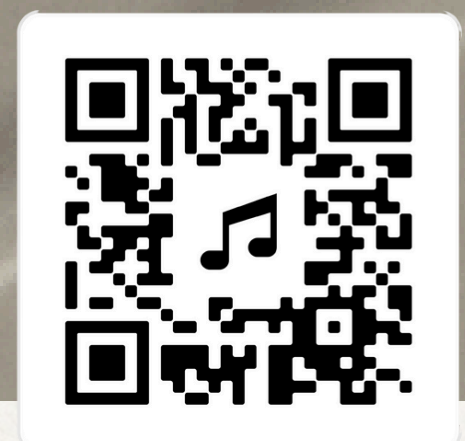
1966 : Le chapitre soulève la question de permettre aux jeunes filles de devenir religieuses apostoliques. Puis la question n'est plus posée. Les sœurs sont invitées à se constituer un conseil local.

1971 : **nouvelles constitutions** : participation aux responsabilités, possibilité de nommer des sœurs de la Croix comme supérieures.

2009 : Statut unifié par l'article 1 des nouvelles constitutions

2024 : Près de 200 religieuses contemplatives dont 20 en France soutiennent par la prière la mission auprès des femmes et enfants vulnérables.

Écoutez les témoignages en scannant le QR Code



N.D. de Charité
du Bon Pasteur
Congrégation